

QUELLE EVOLUTION POUR L'ANIMATION FACE A LA TENTATIVE DE MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE ?

Véronique Bordes

vbordes@univ-tlse2.fr

MCF, Université Toulouse 2 Le Mirail, UMR EFTS

A la fin de la deuxième guerre mondiale, les associations d'éducation populaire ont joué un rôle important dans le développement de l'animation en France et dans la formation de ses acteurs. Pourtant, au fil des ans, ces associations n'ont jamais vraiment réussi à être indépendantes dans une société en pleine mutation. Depuis deux ans, le gouvernement demande aux personnels de l'Education Nationale mis à la disposition de ces associations de regagner leurs classes, et réorganise l'attribution des subventions. Alors que le dernier rapport d'orientation pour une politique transversale en direction de la jeunesse annonce la nécessité pour les associations de se plier aux appels d'offres pour obtenir des subventions et que les expérimentations sociales de la jeunesse sont bien engagées, on assiste, dans certaines associations d'éducation populaire à une course aux financements.

Quelle peut être la place de l'animation dans ces conditions? Que deviennent les valeurs d'éducation populaire? Quel sera le métier d'animateur dans quelques années?

Autant de question qu'il semble primordial de se poser face au changement rapide de la société et aux pressions politiques que subissent les associations d'éducation populaire.

Evolution des associations de l'Education Populaire et de l'animation

A la fin de la seconde guerre mondiale, en France, les institutions doivent se reconstruire. Les mouvements d'éducation populaire comme la Ligue de l'enseignement, les Francas, les CEMEA s'inscrivent dans la laïcité. D'autres émergent fortement comme la fédération française des maisons des jeunes et Peuple et Culture. Les relations avec l'Etat vont se développer autour de l'idée d'une prise en charge de la jeunesse et se traduira par l'attribution de subventions. La création du Conseil National de la vie associative va permettre aux différentes associations d'éducation populaire, laïques et confessionnelles, de se regrouper pour faire *front commun de revendications* (Mignon, 2007). Avec le développement des diplômes et la loi sur la formation professionnelle, les militants bénévoles vont progressivement devenir des professionnels de l'animation. Un système de contractualisation va se développer obligeant les associations à accepter les offres des administrations pour pérenniser leurs emplois.

En 1967, la réorganisation de l'administration va poser l'animation socio-éducative comme projet prédominant, l'éducation populaire disparaissant de l'organigramme (Mignon, 2007). La direction de la Jeunesse et des sports souhaite développer un contact direct avec les jeunes, contournant du même coup les associations. L'état ne subventionne plus désormais les associations pour leur fonctionnement, mais sur les activités qui doivent être conformes aux orientations ministérielles. C'est le premier coup porté aux associations qui se sont développées en dépendant étroitement de l'Etat.

Les années 1970 et le développement de la formation professionnelle dont l'arbitrage est laissé aux entreprises, va propulser les associations d'éducation populaire dans un marché concurrentiel qu'elles ne maîtrisent pas.

Le développement de la politique de la ville à partir des années 1981 va avoir un double effet. D'une part, elle va permettre aux associations d'éducation populaire de réinvestir des actions au niveau local, mais d'un autre côté l'Etat va demander aux municipalités de prendre en charge leur jeunesse, ce qui va entraîner l'apparition d'une municipalisation des actions socio-éducative qui viendra concurrencer le travail des associations d'éducation populaire sur le terrain. Enfin, l'Etat va continuer à se désengager financièrement auprès des associations, la décentralisation favorisant le développement local d'une politique de subvention. Certains espaces tenus par ces associations vont s'organiser pour compenser la perte de subvention en devenant, quelque fois, des lieux où l'offre d'activité est à la base du fonctionnement des structures.

Progressivement, ces associations vont s'essouffler, victimes de leurs conflits internes et de leur trop longue et trop grande dépendance à l'Etat. L'évolution de la société va aussi influencer la crise des associations. On passe d'une société du collectif avec des valeurs universalistes à une société de l'individualisme, où les particularités de chacun priment (Labourie, 1981). Si les Trente Glorieuses ont permis un développement des associations, l'entrée dans la crise à partir des années 1973 va amener un repli progressif et une perte du collectif.

En 2000, la loi sur la réduction négociée du temps de travail suggère la possibilité pour les associations de retrouver une place active dans l'organisation des temps libérés. Pourtant, elle a pour effet le développement des associations de loisirs et sportives ainsi que les organisations humanitaires et civiques, les associations historiques d'éducation populaire restant désenchantées.

Le dernier coup porté aux associations d'éducation populaire reste la réintégration des personnels de l'éducation nationale mis à la disposition des associations. Cette décision

politique positionne les associations dans des situations délicates, n'ayant pas les moyens financiers de remplacer ce personnel. Suit l'idée que toute subvention devra être obtenue sur appel à projet ou sur appel d'offre. Cette dernière orientation pousse aujourd'hui les associations d'éducation populaire dans une course effrénée aux subventions remettant en cause le sens même de leur création et les idées défendues depuis tant d'année.

Aujourd'hui, les associations d'éducation populaire survivent, pour la plupart, grâce à la formation aux brevets d'animation volontaire. La formation professionnelle est fortement mise en danger par les orientations du rapport Berscht qui préconise une formation professionnelle à l'université. Certaines associations s'inscrivent donc fortement dans la réponse aux appels d'offre ou à projet lancés par l'Etat. L'exemple le plus récent est la mise en place des expérimentations pour la jeunesse.

Ces appels à projets, lancés massivement sous l'impulsion de Martin Hirsch doivent permettre de donner des outils à une politique jeunesse qui se veut transversale. Si le premier travail aboutissant au livre vert de la jeunesse a permis de dégager des mesures, aujourd'hui ce travail se résume à peu de choses : le service civique, le RSA et les expérimentations sociales de la jeunesse.

Le principe des expérimentations est de permettre aux associations de répondre à des thématiques sous la forme d'actions mises en œuvre et testées sous le regard d'un évaluateur. L'idée est de dégager des bonnes pratiques généralisables.

Dès les premiers appels à projet lancés, certaines associations historiques de l'éducation populaire ont saisi l'occasion d'obtenir des financements pour pouvoir développer des actions. Même si la commission qui sélectionne les projets se défend d'attribuer des financements de fonctionnement aux associations, lorsqu'on observe sur le terrain les effets de ces appels, on constate que chacun cherche à répondre en proposant un projet attendu, mais que le plus souvent, des stratégies se développent pour pouvoir continuer à faire vivre les associations. On assiste alors, dans certaines associations, à une course effrénée à la recherche de financement par le biais d'appel d'offre. C'est ainsi que les dirigeants de certaines associations s'organisent pour répondre systématiquement dès qu'un financement se présente. Lorsqu'on interroge les acteurs de terrains, ils nous confient leur inquiétude sur la pression qu'ils subissent pour s'inscrire dans des projets qui ne correspondent plus toujours aux idées qu'ils défendent. Ainsi, si certaines associations ont vite pris le parti de ne pouvoir rivaliser dans cet appel aux financements, d'autres s'inscrivent complètement dans cette course effrénée.

Quelles peuvent être les conséquences pour les associations d'éducation populaire qui défendent traditionnellement certaines idées ? Ces associations trouvent-elle leur place dans le monde de la marchandisation ? Et surtout l'éducation populaire peut elle devenir une marchandise ?

Ces questions vivantes qui émergent du terrain sont importantes puisqu'il semble que les associations d'éducation populaire sont à un tournant de leur histoire. On a vu combien elles avaient souvent raté les points clefs de leur évolution en s'inscrivant dans une trop grande dépendance avec l'Etat. Aujourd'hui, elles s'inscrivent dans une course effrénée aux financements sous l'influence d'orientations politiques.

Nous allons tenter de comprendre comment cette course s'organise et les conséquences possibles pour les associations d'éducation populaire.

Le syndrome de la reine rouge revisité

Les interrogations de Claude Combes (1998) partant des travaux de Leigh Van Valen, biologiste évolutif américain de l'université de Chicago, sur l'hypothèse de la Reine Rouge nous ont paru intéressantes à explorer dans le cas précis de la marchandisation des associations d'éducation populaire.

L'idée est de partir du constat de la course sans fin de l'évolution en évoquant le personnage de la Reine Rouge de Lewis Carroll (Alice aux pays des merveilles) qui entraîne Alice à passer de l'autre côté du miroir dans une course immobile. C'est la notion de progrès évolutif qui est le point de départ de la réflexion des biologistes : *est-on sûr que l'évolution produise des types mieux adaptés, donc de plus en plus pérennes ?*

Dans l'histoire d'Alice aux pays des merveilles, la Reine Rouge demande à Alice de courir. Celle-ci, tout en s'exécutant constate que le paysage autour d'elle ne bouge pas. Lorsqu'elle interroge la reine, celle-ci lui explique qu'elles courent uniquement pour rester sur place. L. Van Valen constate que dans tout groupe, même si l'évolution permet des changements adaptatifs, par un effet de sélection naturelle, le groupe reste le même. Finalement, il en vient au constat que la sélection qui agit sans cesse n'accroisse pas la qualité de l'adaptation. Les interactions, avec les autres espèces qui évoluent en même temps, vont modifier continuellement l'environnement. Cette compétition qui se met en place va avoir un effet sur la qualité de l'adaptation des autres espèces. Pour conserver leur existence, ces espèces vont s'adapter à leur tour, annulant l'avantage de la première, ce qui amène de nouveaux changements dans l'environnement de chacun, et ainsi de suite. Si une espèce puise d'avantage dans le milieu, ce sera aux dépens des autres.

Pourquoi alors courir pour rester sur place ? On pourrait imaginer que les espèces s'entendent pour arrêter de courir. Pour L Van Valen, les espèces sont égoïstes. Les espèces qui disparaissent sont celles qui ne courent pas, celles qui subissent la concurrence, c'est-à-dire qu'elles courent ensemble sans lutter pour le même objet. Finalement les espèces courent pour ne rien changer.

Lorsque nous observons l'évolution des associations d'éducation populaire, si après guerre l'Etat leur a accordé des subventions de fonctionnement, progressivement, elles ont du entamer une course pour maintenir leurs acquis, à l'image d'Alice et de la reine rouge. Cette évolution imposée par l'Etat pousse les associations à s'inscrire dans une spirale infernale dont le but est de trouver des financements avec en contre partie, le risque de perdre les idées et les buts défendus à l'origine par l'éducation populaire. Cette course sans fin aux financements pousse les associations à s'inscrire dans la loi du marché et de la concurrence. L'égoïsme des espèces se retrouve alors au sein d'associations qui se sont créés sur l'idée d'une éducation pour tous et par tous et surtout sur l'idée de l'émancipation des personnes. Cette évolution, impulsée par des directives gouvernementales, entraîne un processus de sélection, mais aussi une perte de qualité. Aujourd'hui, on constate que certaines associations historiques se développent, jouant le jeu du marché et s'inscrivant pleinement dans une mutation vers un fonctionnement d'entreprise. D'autres associations tentent de se reconstruire après des disfonctionnements internes. D'autres enfin, tentent de résister en sachant qu'elles sont fortement en danger. L'évolution entraîne la disparition de certaines espèces plus petites, moins enclins à vouloir jouer le jeu dans lequel on souhaite les entraîner au dépend d'autres. Qu'en est-il alors de leur devenir dans dix ans ? Que sera la formation en animation et comment l'animation va évoluer dans ces conditions, ces associations étant étroitement liées au champ ?

Quel avenir pour l'animation et l'éducation populaire ?

Aujourd'hui, nous sommes à un tournant de l'éducation populaire et de l'animation. Alors que l'on entend la nécessité d'organiser la formation tout au long de la vie, les associations d'éducation populaire qui auraient un rôle à jouer dans l'éducation non formelle, semblent s'inscrire dans d'autres stratégies.

Le rapport Berscht a été le premier à annoncer la fin des formations professionnelles de l'animation et avec elles, celles proposées par les associations d'éducation populaire. Le développement des formations professionnelles à l'université semble inéluctable. Comment

alors laisser une place à tout le monde, sachant que ces associations ont à apporter de leur expérience aux enseignants chercheurs ?

Certains départements universitaires dans lesquels ont retrouvé des enseignants chercheurs sensibilisés à l'éducation populaire, tentent de développer des partenariats. Ceux-ci se retrouvent dans des doubles certifications. D'autres développent des lieux de réflexion commune pour trouver des espaces de collaboration.

Il semble important de pouvoir offrir aux animateurs une formation qui leur apporte à la fois une technicité, mais aussi une réflexion sur leur posture et leur profession en s'inscrivant dans des savoirs pratiques et théoriques.

Le champ de l'animation est aujourd'hui peut exploré par les chercheurs, la formation à l'université devrait permettre le développement de recherches qui pourraient amener une meilleure connaissance du champ et des pratiques et apporter une reconnaissance qui dépasserait uniquement le niveau local. On sait aujourd'hui que le travail de l'animateur est reconnu par les bénéficiaires, il est temps de lui donner une reconnaissance plus large comme profession.

Du côté des associations d'éducation populaire, la course infernale est enclenchée depuis quelques années, mais semble s'accélérer aujourd'hui. La trop grande dépendance à l'Etat les positionne encore plus dans la posture d'Alice et de la Reine rouge, courir pour rester sur place. La question est de savoir qui pourra continuer à courir, et qui devra disparaître pour laisser sa place ?

Mathieu Hély (2009) dans son travail sur la métamorphose des associations nous propose un typologie dans laquelle il introduit la notion « d'entreprise associative » qui est passée d'une forme « traditionnelle » dans laquelle les bénévoles sont fortement représentés à une forme associative employant majoritairement des salariés. Elle relève donc à la fois du contrat d'association (loi 1901) et du contrat de travail (code du travail). Ces formes associatives qui semblent être une forme d'adaptation aux pressions des orientations politiques, devraient permettre la reconnaissance d'une expertise dans la production de politiques publiques. C'est ce qui semble traverser le rapport d'orientation pour une politique transversale de la jeunesse publié en 2011. Si il semble important que cette expertise des associations soit reconnue, on peut se questionner sur ce que cela pourrait cacher. Si nous reprenons la notion de sélection naturelle, les associations qui pourront apporter leur expertise seront uniquement celle qui courent comme Alice et la Reine rouge, les autres étant éliminées. Finalement, l'expertise entendue sera celle qui accepte les règles posées par les orientations politiques. Il y a donc de fortes chances pour que l'expertise corresponde bien aux attentes du gouvernement, ce qui

finalement ne sera plus une expertise. On observe bien là une manœuvre pour atténuer les contres pouvoirs que pouvaient représenter les différentes associations. Dans quelques années, les associations de mouvement d'éducation populaire pourraient ne plus être multiples mais unique, celle qui aura couru pour rester sur place en éliminant les autres. L'Etat oriente ses relations avec les associations vers des espaces délimités, institutionnalisés, où il est plus simple de limiter les interlocuteurs. La disparition des associations au profit d'une association serait donc facilitatrice pour mettre en œuvre les orientations politiques. Cette association pourrait alors travailler à conjurer les carences du service public (Hély, 2009) fournissant un salariat associatif qui viendrait palier aux non renouvellements des emplois de la fonction publique. Ainsi, l'Etat pourrait développer sa politique en lien avec ce qu'il restera des mouvements d'éducation populaire qui auront perdu définitivement de vue leur action première : l'émancipation.

Courir pour rester sur place a des conséquences qui commencent à voir le jour, les associations doivent prendre conscience que la course aux financements ne leur permettra pas de survivre et aura des conséquences sur leur organisation, mais aussi sur l'organisation des formations et du champ de l'animation.

Bibliographie

Combes, C. (1998). Leigh Van Valen et l'hypothèse de la Reine Rouge. In Le Guyoder, H, *L'évolution* (pp44-52). Paris : éditions Pour la science.

Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris : PUF

Labourie, R. (1981). Education populaire et animation socio-culturelle. In *Les cahiers de l'animation*, n°34, 1981.

Mignon, JM. (2007). *Une histoire de l'éducation populaire*. Paris : La Découverte.